

## Services rendus

- > Prise de contact et évaluation de la situation globale d'un patient
- > Ecoute des besoins psychologiques, sociaux et spirituels du patient et de ses proches
- > Evaluation précoce de la douleur et/ou d'un symptôme d'inconfort
- > Proposition d'adaptation de traitement
- > Eclairage sur les fonctionnements individuels et familiaux
- > Réunion de « crise »
- > Temps d'écoute et de soutien pour les soignants
- > Réflexions éthiques pluridisciplinaires sur le sens du projet thérapeutique pour le patient
- > Accompagnement de demande d'euthanasie
- > Accompagnement du deuil

## Contacts

### Médecins

Dr Béatrice Lannoye  
Dr Michèle Pieterbourg

### Infirmière

Marylène Deneffe

### Psychologues

Laurence Rossignol  
Pauline Gueibe

L'équipe est joignable au 061 62 27 97  
du lundi au vendredi de 9h à 16h.

En dehors de ces heures, veuillez laisser un message avec les coordonnées de la personne à recontacter.

## Brochure à l'attention du personnel soignant

## Equipe Mobile de Soins Continus et d'Accompagnement

### L'accès aux Soins palliatifs :

un droit légal pour le patient,  
les proches et les soignants

**061/62.27.97**



**Centre Hospitalier de l'Ardenne**  
Avenue de Houffalize 35  
6800 LIBRAMONT

## Qui peut appeler l'Equipe Mobile ?

- > Tout professionnel intervenant auprès du patient
- > Le malade lui-même et/ou son entourage

## Quand appeler l'Equipe Mobile ?

- > Quand les difficultés rendent complexes la coordination des interventions et l'accompagnement
- > Quand au moins un critère numéroté du tableau ci-contre est rencontré.

## Les critères

	<b>Le patient est-il atteint d'une pathologie évolutive et incurable ?</b>	<b>Une réponse positive est nécessaire pour appeler l'EMSP.</b>
1	Le patient présente-t-il des symptômes d'inconfort non soulagés ?	Douleur spontanée ou provoquée lors des soins, dyspnée, vomissements, syndrome occlusif, confusion, agitation, problèmes de bouche, etc.
2	Le patient présente-t-il une souffrance psychique et émotionnelle ?	Tristesse, angoisse, repli, agressivité ou troubles du comportement, conflits familiaux, recherche de sens, désir de mourir, etc.
3	Le patient et/ou sa famille sont-ils en demande d'une prise en charge palliative et d'accompagnement ?	La loi du 14 juin 2002 nous rappelle : « Le droit du patient de pouvoir bénéficier de soins palliatifs dans le cadre de l'accompagnement de sa fin de vie ».
4	Percevez-vous des difficultés d'intégration de l'information sur la maladie et/ou sur le pronostic ?	Face à l'angoisse générée par la maladie, les patients et l'entourage peuvent mettre en place des mécanismes de défense qui rendent la communication difficile.
5	Constatez-vous des questionnements et/ou des divergences au sein de l'équipe concernant la cohérence du projet de soins.	Ces questionnements peuvent concerner l'orientation du projet thérapeutique du patient (hydratation, alimentation, etc.). Réflexion éthique en équipe pluridisciplinaire.
6	Vous posez-vous des questions sur l'attitude adaptée concernant une demande d'euthanasie ?	Temps d'écoute et de réflexion en équipe pluridisciplinaire sur base de la loi.